

# ETAT DESCRIPTIF D'UNE RESIDENCE MOBILE DE LOISIRS

**PREAMBULE** : ce document est destiné à déterminer contradictoirement la vétusté d'une Résidence Mobile de Loisirs (RML) de plus de 10 ans d'âge. Il est également joint à tout contrat de location d'un emplacement destiné à l'installation d'une RML.

**NOTA** : - l'attribution des points se fera sur le principe suivant : note maxi, si bon ; note 0, si mauvais ; note moyenne soumise à l'appréciation des parties.

- en cas de vérification contradictoire de la vétusté, les deux parties devront disposer de ce document au minimum 15 jours avant la date de vérification convenue.

## PROPRIETAIRE :

Nom :	Prénom :
Adresse 1 :	Adresse 2 :
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Adresse mail :

## RESIDENCE MOBILE DE LOISIRS :

Marque :	Modèle :
N° de série :	Année de fabrication :
Longueur :	Largeur :
Toit plat <input type="checkbox"/> Toit 2 pentes <input type="checkbox"/> Toit 4 pentes <input type="checkbox"/>	Carrosserie : Alu <input type="checkbox"/> PVC <input type="checkbox"/> Polyester <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> .....
Origine : Neuf/Occasion	Location : Oui/non
Date d'acquisition par le propriétaire actuel :	Date d'entrée dans le camping :

## 1°/ - ASPECT SECURITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL EXTERIEUR :

Fourniture par le client des attestations de conformité. Il s'agit d'un **PRE REQUIS, tout critère ci-dessous non conforme ou non rempli devient éliminatoire, et suspend le contrôle, sauf à ce que le client fasse le nécessaire pour obtenir les attestations de conformité manquantes.**

	CONFORME	NON CONFORME	OBSERVATIONS ET Références des attestations de contrôle de conformité fournies par le client.
Circuit électrique 220 volts			
Circuit d'alimentation gaz			
Circuit d'alimentation en eau (étanchéité)			
Circuit d'évacuation des eaux noires (étanchéité)			

**2°/- ASPECT / ESTHETIQUE EXTERIEUR :**

	BON	MOYEN	MAUVAIS	OBSERVATIONS	MAX	PTS
Aspect général					30	
Modifications structurelles					20	
Etat toiture					10	
Face arrière					5	
Face droite					5	
Face gauche					5	
Face avant					5	
Etat de la peinture					5	
Baies ouvrantes					10	
Porte principale					10	
Porte auxiliaire					10	
<b>Total</b>					<b>115</b>	.....

**3°/ - CHÂSSIS :**

	BON	MOYEN	MAUVAIS	OBSERVATIONS	MAX	PTS
Etat général					10	
Oxydation					10	
Timon / Barre de traction Présence : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>					10	
Etat de l'essieu (oxydation)					10	
Etat des pneumatiques Usure / Gonflage/Dégradation					5	
Etat du plancher (ext)					20	
Liaison châssis /plancher					10	
Etat du calage					10	
<b>Sous total</b>					<b>8</b>	.....
<b>Compléments d'informations :</b>					<b>5</b>	
. si châssis acier peint					-20	
. si châssis acier galvanisé					0	
. si châssis autre					-10	
<b>Total Châssis.....</b>						.....

NB : le total de référence du critère ci-dessus sera déterminé en fonction du type de châssis équipant la RML.

**4°/ - ASPECT MOBILITE DE LA RESIDENCE MOBILE DE LOISIRS:**

			OBSERVATIONS	MAX	PTS
En cas de nécessité, la RML peut-elle être déplacée dans le respect des règles fixées par la norme AFNOR NF 56-410 ?	Oui	<input type="checkbox"/>		0	
	Non	<input type="checkbox"/>		-100	
<b>Total</b>					

NB : le total de référence du critère ci-dessus sera déterminé en fonction du respect de mobilité édicté par la norme NF-56 410.

**5°/ - CRITERE RELATIF A L'AGE DE LA RESIDENCE MOBILE DE LOISIRS :**

- Ne sont concernées que les RML de plus de 10 ans d'âge
- **décote de 5 points par année au-delà de la 10<sup>ème</sup> année**

Année de sortie de la RML	AGE	OBSERVATIONS	Pts
	< à 10 ans		0
Total de la décote éventuelle.....			

<b><u>TOTAL GENERAL MAXIMUM</u></b>	<b>200</b>	
-------------------------------------	------------	--

## CONCLUSION

**- SI TOTAL > à 160 :**

au regard des résultats du descriptif ci-dessus, *la RML peut être maintenue sur le site*

**- SI TOTAL compris entre 160 et 70 :**

au regard des résultats du descriptif ci-dessus, la RML peut bénéficier d'un nouveau *contrat loisirs* (2 ans renouvelables selon la réglementation en vigueur) et sera soumis à un nouveau contrôle dans 2 ans, pour réévaluer son état.

**- SI TOTAL < à 70 :**

au regard des résultats du descriptif ci-dessus, *la RML ne peut rester sur le site.*

Fait à ..... le.....2..... en deux exemplaires

<b>Le Gestionnaire</b>	<b>Le locataire de l'emplacement et propriétaire de la RML</b>
<b>M./Mme :</b>	<b>M./Mme :</b>
<b>Signature :</b>	<b>signature</b>